

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Pouvoir : 01

Convocation : 11 juin 2024

**Séance du 17 juin 2024**

N° 2024/06/ADJ

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas – Bruno Doucet-Bon – Philippe Brunel – Jean-Marc Gimaret – Fabienne Imbert – Christian Beguet – Christian Feltrin – Bénédicte Sainclair – Nathalie Feltrin - Franck Serrurier – Laurence Wyncarczyk – Barbara Monel – Stéphanie Tricaud - Marion Chaube

Excusée : Marine Sarr (pouvoir à Laurence Wyncarczyk)

Secrétaire de séance : P Brunel

**OBJET : Fixation du nombre d'adjoints**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2122-2 et L 2122-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020/05/ADJ du 25 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints,

Vu le décès le 02 juin 2024 de Monsieur Thierry MICHAL, Maire de la commune,

Vu l'élection du Maire par le conseil,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 pour la commune,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer à quatre le nombre d'adjoints.

Fait et délibéré, le 17 juin 2024

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
Vincent GELAS



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Fixation du nombre d'adjoints

---

Date de transmission de l'acte : 18/06/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 18/06/2024

---

Numéro de l'acte : DEL202406ADJ ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20240617-DEL202406ADJ-DE

---

Date de décision : 17/06/2024

Acte transmis par : Alain GUEX

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.1. Election executif